...ment d'être employé de se rendre en personne, 12, rue de Bourgogne.

A un ami qui est allé, hier, lui rendre visite et qui l'interrogeait sur sa santé, le lieutenant-colonel Picquart répondit :

— La vie serait ici relativement douce, si l'on pouvait se dégourdir le jambes. Ah ! j'ai une envie folle de courir. Hélas ! j'espère me ménager.

HOMMAGE ALSACIEN

au lieutenant-colonel Picquart

Des Alsaciens-Lorraine, réunis hier, salle Barrat, rue des Petits Carreaux, ont adopté la proposition faite par Henri Grosjean, d'offrir une médaille d'or à leur compatriote, le colonel Picquart.

Il est décidé de faire appel à la presse républicaine pour ouvrir une souscription à cet effet.

Affaires arrangées

Paris, 7 janvier. — A la suite d'un article du *Siècle*, sous la signature de M. Joseph Reinach et que l'ex-commandant Mysz-kowski a jugé offensant, ce dernier a adressé ses témoins à M. Joseph Reinach ; les témoins de celui-ci ont déclaré en son nom qu'il avait apprécié seulement un article du *Soir* ; mais qu'il n'avait offensé ni en l'intention d'offenser personne.

Après examen des articles du *Soir* et du *Siècle*, les témoins ont reconnu qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

Duel mystérieux

Paris, 7 janvier. — Le journal les *Droits de l'Homme* reproduit ce soir un récit du duel mystérieux qui a pu avoir lieu entre le baron de Mackau, dans le *Journal*, et ajoute que les deux adversaires qui n'avaient pas été nommés jusqu'ici, étaient MM. Paul Deroulède et le comte Doni de Castellane.

D'après notre confrère, M. Paul Deroulède aurait été sérieusement blessé d'un coup d'épée.

Nous reproduisons ces renseignements sous les plus expresses réserves, d'autant plus que les amis de M. Deroulède affirment qu'il a été simplement malade d'une laryngite.

Paris, 7 février. — Sur un renseignement donné par quelques journaux du soir au sujet d'une prétendue rencontre qui aurait eu lieu entre MM. Deroulède et de Castellane, députés, un rédacteur de l'*Agence nationale* s'est rendu chez les personnalités indiquées, pour avoir d'elles des renseignements exacts.

M. de Castellane a affirmé qu'il n'a jamais eu aucune rencontre avec M. Deroulède et M. Paul Deroulède a confirmé le démenti donné par M. de Castellane.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

LES ÉTRANGLEURS DE NEUILLY. — Paris, 7 janvier. — Aujourd'hui, M. l'avocat-général Brigaud a prononcé son réquisitoire dans l'affaire de la bande de Neuilly. Le représentant du ministère public a demandé la peine capitale pour les principaux chefs de cette bande de malfaiteurs qui, pendant plus d'une année a terrorisé Neuilly, Asnières, Courbevoie, Puteaux et tout le canton nord-est de la banlieue de Paris.

Lundi, commenceront les plaidoiries. Le verdict ne sera certainement pas rendu avant jeudi prochain.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Un Livre bleu sur Madagascar

Londres, 7 janvier. — Un nouveau livre bleu vient d'être publié par le gouvernement anglais. Il est relatif aux intérêts anglais à Madagascar.

Lord Salisbury écrit le 15 novembre à sir Edmund Monson pour le prier de faire des représentations au gouvernement français au sujet des entraves apportées au commerce indien avec Madagascar. Le gouvernement de Bombay n'a rien trouvé qui justifie l'accusation que les commerçants indiens font le commerce des armes.

De plus, le commerce des Indiens est arrêté par les droits de douanes très lourds, récemment imposés aux transactions des sujets indiens.

Le marquis de Salisbury écrit le 26 novembre à sir Edmund Monson de faire des représentations au gouvernement français non seulement sur les droits très élevés dont est frappé le commerce des Indiens, mais sur le décret qui prescrit que dorénavant le cabotage dans les eaux de Madagascar est réservé exclusivement aux vaisseaux battant pavillon français.

L'application de ce décret porte un coup considérable aux droits exercés jusqu'ici par le commerce anglais à Madagascar et affecte principalement les commerçants indiens, entre les mains desquels est concentré presque tout le cabotage.

En conséquence, lord Salisbury, chargé sir Edmun Monson de protester au nom du gouvernement anglais contre une action qui est une nouvelle atteinte portée aux intérêts du commerce anglais à Madagascar, incompatible avec les droits internationaux de l'Angleterre et avec les assurances répétées du gouvernement français.

Sir Edmund Monson a écrit le 29 décembre à lord Salisbury que M. Delcassé a révoqué le décret relatif au cabotage, décret qui, d'ailleurs, n'avait pas encore été mis en vigueur.

RÉVOLTE AU CONGO BELGE

Echec des troupes de l'État indépendant

Bruxelles, 7 janvier. — Le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo vient d'être informé qu'une colonne forte d'environ 300 soldats, placée sous le commandement du lieutenant Stevens, a été attaquée, le 4 novembre 1898, à Sungula, par les anthropophages Batabelas révoltés et a subi un échec.

A la suite de leurs succès, les révoltés se sont dirigés vers Rabaschard, ont attaqué la place dont la garnison avait été réduite dans ces derniers temps, et n'en sont emparés le 14 novembre.

L'Etat a perdu dans ces engagements deux officiers et un sous-officier. Ce sont le lieutenant Lardy, officier suisse ; le lieutenant Kabiek, officier danois, et le sergent belge Adevel.

Le lieutenant Adlerstrahle, de l'armée suédoise, et deux sergents belges ont été blessés.

Le nombre des soldats de couleur tués est évalué à deux cents.

Le vice-gouverneur général, M. Wangermée, écrit de Stanleyville où il est arrivé le 3 décembre que le baron Dhanis lui avait fait connaître le 24 novembre que le calme renaît parmi les indigènes et dans la troupe et qu'il reprend offensive avec confiance.

LA BELGIQUE

Grève de Carriers

Charleroi, 7 janvier. — Tous les ouvriers carriers d'Ecaussines sont en grève au nombre de 2,500 à la suite d'une diminution de salaires.

Dernière Heure

Tremblement de terre EN ANGLETERRE

Sélif, 7 janvier. — Cet après-midi, une violente secousse de tremblement de terre s'est fait ressentir. On ne signale aucun dégât.

Chronique Régionale

Nos concitoyens aux colonies

Ces jours derniers, le *Temps* et de nombreux journaux parisiens, annonçaient que M. le général Galliéni, gouverneur de Madagascar, avait inaugaré le 23 décembre dernier les comptoirs installés par notre concitoyen M. Gratry, à Tananarive.

Aujourd'hui, les revues géographiques nous apprennent que M. Gratry vient d'envoyer à Brazzaville (Congo-français) une mission d'étude, dans le but d'examiner la façon pratique de faire dans ces régions, de la colonisation utile, pratique et concurrencer avantageusement le-bas. l'élément étranger.

La mission de M. Gratry, qui a reçu les encouragements de M. le ministre des colonies s'est embarquée le 6 janvier, pour Brazzaville.

Il serait à souhaiter que ces hardies tentatives de colonisation fussent suivies par d'autres industriels français, car il y a trop longtemps que nos colonies servent surtout les intérêts de nos concurrents étrangers.

Chronique électorale

L'élection de Valenciennes

Voici la profession de foi que M. Cesar Sirot adresse aux électeurs de la troisième circonscription :

Mes chers concitoyens,

Le Congrès républicain, composé des représentants de toutes les communes de la 3e circonscription, m'a demandé, par un vote unanime, de porter le drapeau de la République dans l'élection du 22 janvier : je ne crois pas possible de me dérober au devoir qu'il m'a imposé.

Je viens donc solliciter vos suffrages.

Vous me connaissez depuis longtemps, et il n'est pas besoin de vous faire une longue profession de foi.

Élevé au milieu des ouvriers, dans l'amour de la République, je suis resté fidèle aux principes fondamentaux, je resterai toujours le serviteur dévoué et le défenseur convaincu des intérêts légitimes de tous les travailleurs.

Pour notre région industrielle et agricole *on le sort des ouvriers et des patrons est si intimement lié*, je demande que le plus grand précision en faveur du travail national ; je voterai la création d'une caisse de retraites au profit des ouvriers arrivés à l'âge du repos.

Je suis partisan des syndicats professionnels, à la condition qu'ils restent dans la limite de leurs attributions, qu'ils délaissent les ouvriers sur leurs droits et sur leurs devoirs, et qu'ils aident aussi à la solution *des difficultés qui parfois s'élèvent entre le travail et le capital.*

Ancien combattant de 1870 et tous mes frères, je n'ai pas besoin de vous dire mon attachement à l'armée nationale. J'étudierai néanmoins tout allégement du service militaire en temps de paix, qui serait compatible avec les nécessités de la défense.

Respectueux de la liberté de chacun, je la veux, la plus complète possible pour tous sous la protection des lois.

Depuis que j'appartiens à la vie publique, j'ai toujours pratiqué et je continuerai à pratiquer toujours l'esprit de tolérance la plus large à l'égard de tous.

Je me tiendrai à l'écart des questions de personnes aussi bien pendant la période électorale que durant tout le cours de mon mandat.

En résumé, si vous me faites l'honneur de m'élire, mes chers concitoyens, je vous promets que je travaillerai de plus ardeur pour le développement sagement progressif des institutions républicaines, et mon attachement inébranlable à la défense des intérêts de l'agriculture et de l'industrie de notre région.

Cesar SIROT.
Maire de Saint-Léger,
Conseiller général.

Chronique Locale

ROUBAIX

Violent incendie

Une importante fabrique de caisses dévorée par les flammes. — 200.000 fr. de dégâts.

Un incendie qui, s'il s'était déclaré pendant la nuit, aurait certainement détruit tout un quartier, s'était hier à onze heures du soir à l'Espérance, détruisant totalement la fabrique de caisses, de M. L. Bressonnet.

Cet important établissement est situé 3 bis, rue de l'Espérance, face à la rue Rabelais, entre la filature Cau et la maison de tissus Brion.

L'atelier qui s'étend sur une longueur de vingt mètres et une profondeur de trente mètres, est sitiné derrière la maison d'habitation de M. Christophe, appartenant à la maison Bressonnet, et celle de M. Carlos Solosse, représentant de la maison Brion. Il est contigu à la filature L. Glorieux et lui. Il formait une sorte de hall composé d'une toiture reposant sur superposées contenant des planches travaillées prêtes à la fabrication des caisses destinées à l'exportation.

L'origine de l'incendie

Hier, comme d'habitude, le travail avait cessé à midi, le moteur à gaz avait été arrêté et les ouvriers étaient partis dîner.

Il n'y avait pas cinq minutes que tout le monde était parti, lorsque le contremaître du chef M. Emile Debeyne, fabricant de rôts, rue Nationale, crut apercevoir une lueur suspecte dans la soierie.

Il prévint son patron et tous deux traversèrent la rue et coururent en informer M. Christophe.

Comme M. Debeyne et son ouvrier pénétraient dans le grand couloir d'entrée, le fils de M. *Christophe qui y jouait, ayant aussi aperçu les flammes*, donnait l'alarme à son père.

Les trois hommes se rendirent dans le fond de l'atelier où se voyaient les lueurs suspectes et aperçurent distinctement un paquet de chiffons *qui brûlaient près du moteur*, carressant de leurs flammes la poche en caoutchouc formant le réservoir du moteur.

L'un des trois hommes allait éteindre ce commencement d'incendie, mais il n'en eu pas le *temps*.

Une explosion se fit entendre, une flamme jaillit de la poche en caoutchouc, creva et une longue traînée de gaz enflammé communique le feu aux boseries, au plancher.

*En un instant les trois hommes furent enlou*cés par les flammes.

Malgré la situation critique, M. Christophe tenta néanmoins d'aller chercher des engins extincteurs suités dans une galerie, mais devant la *fumée épaisse qui commençait à l'asphyxier*, il dut battre en retraite suivi des deux autres hommes.

Déjà, le feu avait pris des proportions effrayantes.

Les pompiers furent avertis par l'avertisseur électrique situé à l'estaminet Farnacque, angle des rues du Grand-Chemin et l'Hospice.

Bientôt les pompiers arrivaient avec tout leur matériel, adaptant des tuyaux sur les grandes bouches d'eau des rues de l'Espérance et de l'Hospice.

Trois quarts d'heure plus tard la nombre à vapeur fonctionnait à son tour et le feu était attaqué de toutes parts.

Un moment de panique. — deux usines menacées

Activé par le vent et trouvant dans le bois un aliment facile, l'incendie prit tout à coup des proportions effrayantes.

Des milliers de flammèches volaient dans les airs menaçant toutes les habitations voisines.

Un morceau de bois enflammé communique le feu à la toiture de la maison Henri Vaicke, expéditeur.

Des ouvriers éteignent ce commencement d'incendie.

Pendant ce temps le feu prenait à la filature de M. Glorieux et les flammes léchaient fortement celle de M. Cau.

Les pompes furent mises en batterie par M. le commandant Hubert, dans les cours des usines menacées et bientôt tout danger était conjuré de ce côté.

Grand dénou au vieil Hospice

Un des bâtiments du vieil Hospice est attenant à la filature Glorieux.

En voyant celle-ci prendre feu, un émoi indescriptible s'empara des vieillards qu'on entendait se lamenter et pleurer.

MM. Delporte-Bayart, Tennyack, administrateurs et Ch. Caron, économe, parvinrent à calmer les pauvres vieux qui ne furent complètement rassurés que lorsqu'ils virent les pompiers maître du commencement d'incendie de chez Glorieux.

Sauvetage à la maison Brion

De minute en minute l'incendie faisait rage, les appartements de MM. Solosse et Christophe étaient en feu.

La maison Brion était tout particulièrement menacée.

Devant le danger, tout le monde aidant, avec de petites voitures à bras, des brouettes, on procédait au sauvetage des tissus et des livres, transportés dans les maisons voisines.

Les livres de la maison Bressonnet ont été en partie détruits.

Le feu circonscrit — Les dégâts

Enfin, vers deux heures, bien que l'incendie fut encore en pleine activité, on sentait que les pompiers étaient maîtres du sinistre, que tout danger était conjuré.

Ce fut un grand soulagement pour les milliers de spectateurs accourus de tous les points de la ville de savoir que tout danger supplémentaire était écarté.

Les dégâts sont très importants. L'atelier de M. Bressonnet est complètement détruit. La fabrique Glorieux a remplacement par le feu et par l'eau. Les maisons d'habitation de MM. Solosse et Christophe sont détruites.

On peut les évaluer à : 150,000 fr. pour M. Bressonnet ; 30,000 fr. pour la filature L. Glorieux ; 10,000 fr. pour M. Solosse ; 10,000 fr. pour M. Christophe.

Soit en tout, 200,000 fr.

La filature Cau n'a aucunement souffert.

Du fait de cet incendie le chômage sera de quelques jours à la fabrique Glorieux, quant aux ouvriers de M. Bressonnet, ils iront travailler chez M. Deldalle Floris, fabricant de caisses, rue Jules Deregnaucourt.

On suppose qu'un peu de suie rouge, tombant de la cheminée du détonateur du moteur aura mis le feu aux chiffons gras et déterminé l'incendie.

Les autorités

Aux premiers accents du tocsin, une foule compacte avait envahi les rues de l'Hospice, de l'Espérance et de la Gare, gênant, là surtout, le service des travaux.

Le service d'ordre était assuré par MM. *Lache et Prud'homme, commissaires, ayant sous leurs ordres les agents de police et M. Poilvez,* lieutenant de gendarmerie, donnant des ordres aux gendarmes.

Nous avons remarqué sur les lieux du sinistre :

MM. Achille Lepers, adjoint au maire, qui s'est blessé légèrement à la main en montant sur une échelle, Henri Thérin, adjoint, et arrivé l'un des premiers, M. Desobry, adjoint faisant fonctions de maire.

Les pompiers sont rentrés à leur local à cinq heures et demie, mais quelques-uns des leurs pour continuer à arroser les décombres qui, à neuf heures du soir brûlaient encore fortement, sans danger pourtant pour les habitations voisines.

Deux pompiers blessés

Au cours de cet incendie, deux pompiers dont le commandant Hubert ont été blessés.

M. le Capitaine-commandant, en pénétrant dans la filature Glorieux alors que les métiers commençaient a prendre, a fait une chute provoquant une forte contusion de la cuisse droite.

Le docteur Delattre qui l'a soigné estime à dix jours le repos nécessaire à son rétablissement.

Le deuxième blessé est le sapeur à hache Verdonck, Eugène, qui, en sautant du second, s'est fait une assez forte plaie de l'index droit.

Comme le commandant Hubert, Verdonck a été soigné par le docteur Delattre. Il lui faudra huit jours de repos.

Mme Marie Dujardin, 46 ans, ouvrière de préparation chez MM. Charles Tiberghien et fils, rue de Lille, a eu la main gauche prise entre deux rouleaux de son métier. Fracture de l'annulaire gauche.

Sous de M. le docteur Vaneufville. La guérison demandera environ trois semaines.

Une arrestation rue de l'Alma

Vendredi dans la soirée, l'agent Moutonnier a mis en état d'arrestation le nommé Brutus Verschaeve, âgé de 35 ans, sans profession *demeurant rue Turgot, cour St-Joseph.*

Cet individu a été conduit rue de l'Alma en état d'ivresse, injuriant les agents de police et les passants.

Il a été écroué au poste du 1er arrondissement *où, après avoir été interrogé par M. Lache, commissaire de police*, on l'a transféré à la prison de Lille.

Accident d'usine

M. Richard Bavay, 30 ans, tuilisté chez MM. Tiberghien, rue de la Vigne, a été blessé à la main droite par un éclat de bois. Le blessé après avoir reçu les soins d'un docteur a été conduit à son domicile à Fives. La blessure entraînera quatre jours d'incapacité de travail.

Accident du travail

Une ouvrière bobineuse de l'établissement Cordonnier et Serpel, fabricants, la nommée Desobry Marie, âgée de 45 ans et demi, demeurant rue Watt, cour Desobry, s'est blessée en levant une navette.

Le docteur qui a été appelé a lui donner ses soins a relevé une plaie contuse du médius gauche et a conclu de 6 à 8 jours d'incapacité de travail.

Les femmes et les établissements charitables

Aux termes d'un avis du Conseil d'Etat, les femmes peuvent être appelées à faire partie des commissions administratives des établissements publics de bienfaisance comme délégués de l'administration.

En portant cet avis à la connaissance des préfets, le ministre de l'intérieur ajoute : « La présence des femmes dans les établissements d'assistance et de bienfaisance peut, en maintes occasions, constituer une mesure des plus utiles : elles sauront sans doute apporter dans le soulagement de la misère et de la maladie cette sollicitude intelligente et donne qui est un si puissant réconfortant pour les malheureux dont l'assistance publique a la charge ».

Enseignement primaire

M. Lecomte Constant, instituteur-titulaire adjoint à Roubaix, nommé à Tourcoing, en remplacement de M. Demanbourg *Français, titulaire-adjoint qui occupera le poste de* l'école de la rue du Bois.

M. Notredame, titulaire-adjoint à l'école de la rue du Bois, est nommé instituteur à Haut-Lieu, près Aveines.

Combats de Coqs

Dimanche 8 janvier, se jouera une belle partie de coqs chez Louis Cornette au Blanc-Seau.

2[3 mort pour 50 francs. Paires de plaisir a 10 francs ; coqueres : « Corbon rouge et Cie »

M ss au pare à 6 heures precises.

Contraventions

Dans la journée d'hier, la police a dressé six contraventions dont : *Vaccoyer pour avoir dans la rue de Fives et de vuer 1870-1871.*

En versant un franc par mois, vous obtiendrez une retraite dont le maximum ne pourra dépasser 600 francs l'an.

La société était très nombreuse une grande réunion obligatoire aura lieu aujourd'hui dimanche 8 janvier à 5 heures pour :

1° Lecture du bilan du 1er trimestre 1899 ;

2° Nomination urgente d'une commission ;

3° Inscription des nouveaux adhérents.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jules Cocheteux, rue Carnot, 7, à Tourcoing, seul délégué a cet effet.

Sporting Club Tourquennois

A deux heures et demie très précises grand *match de Foot-Ball, rue de Dunkerque entre* l'Athletic and Running Club de Bruxelles et le sport Audomarois, pour le challenge international.

Cette rencontre depuis longtemps attendue, mettra en présence deux équipes d'égale force, toutes deux parfaitement exercées et décidées à lutter avec énergie pour la victoire.

Le public tourquennois avide de ces spectacles ou le jeu est presque une science, viendra encourager et applaudir l'adresse et la tactique des équipiers français et belges.

Société anonyme et coopérative « Le Progrès ». — Vins et Liqueurs

Par délibération du 18 Décembre, le Conseil d'Administration a décidé l'équit du 26 quart soit 37 fr.50 par action. Les versements seront reçus du 15 au 30 janvier, chez MM. Verley-Decroix et Cie, banquiers, rue des Ursulines, Tourcoing.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que la Société est définitivement installée, 72, rue du Château et qu'elle est en mesure de satisfaire toutes les demandes dès maintenant.

Wattrelos. — *Brande.* — Vendredi dans la soirée, vers six heures, les gendarmes de Barbes Hubert et Boutlin, attachés au bureau de Lamartinoise, de service au pavé des Ballons, à 400 mètres de l'étrangers cet arrêté les nommés Charles Beaudemont, âgé de 38 ans, demeurant à Roubaix, quai de Bordeaux et Louis Dewyn, âgé de 23 ans, domicilié à Roubaix, rue du Crétinier, qui étaient porteurs d'une *assez importante quantité de marchandise introduite frauduleusement.*

Ils ont été conduits à la gendarmerie de Wattrelos.

Une arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt en date du 15 novembre 1898 lancé par le parquet de Lille, M. Bossard, commissaire de police a mis en état d'arrestation le nommé Georges Dewliger âgé de 26 ans.

Cet individu, qui est en repris de justice des plus dangereux, avait été expulsé et est au moment où il s'apprêtait à rentrer en France que des préposés de douanes du bureau de Lamartinoise s'en sont emparés pour le remettre entre les mains de la police.

Croix — *La fièvre aphteuse.* — La fièvre aphteuse, dit epoette, vient déclarée dans les stables de M. Boulangerie, rue Jean de Bunaume.

Immédiatement, des mesures ont eu passes pour *circonscrire l'épidémie.*

Bucquoy de bienfaisance. — Dans une lettre que la mairie a adressée aux intéressés, il est dit qu'à partir du 7 courant, les boulangers admis à fournir le pain au bureau de bienfaisance, ont reçu des instructions pour faire la livraison au domicile des indigents.

Wasquehal. — *Mouvement de la population en 1898.* — Nous donnons ci-dessous le tableau du mouvement de la population de la commune, pendant l'année 1898, comparé avec celui de l'année précédente :

Naissances. — Enfants légitimes, garçons, 84 ; filles, 72. Total, 156. — Enfants illégitimes non reconnus : garçons, 5 ; filles, 11. Total, 16. — Reconnus, 2.

Le total des naissances pour cette année dont 1898 de 174, dont 90 garçons et 84 filles.

En 1898, il y avait eu 182 naissances, d'où une infériorité de 8 pour 1898.

Décès. — Sexe masculin : garçons, 35 ; hommes mariés, 7 ; veufs, 2. Total, 44. — Sexe féminin : filles, 55 ; femmes mariées, 10 ; veuves, 5. Total 50. Enfants morts-nés : garçons, 4 ; filles, 6. Total, 10.

Le total des décès en 1895 a été de 94. En 1897, les décès ont été de 87 ; 12 en plus pour 1898.

Mariage. — Eleus garçons et filles, 28 ; garçons et veuves, 2 ; veuf et fille, 1. Total, 31. Il n'y a pas eu de divorce.

En 1897, le nombre des mariages avait été de 45, soit 14 en moins pour l'année 1898.

Mouvaux. — Séance du Conseil municipal du 5 janvier 1899. — Le Conseil entre en séance à 8 h. 25. — 14 membres sont présents.

1. *Lettre de M. le Préfet.* — M. le maire donne lecture de la réponse de M. le Préfet au vœu de bienvenue du Conseil dans une séance précédente. Il le prie d'en agréer ses remerciements, et après s'être remémoré ses différentes démarches à son attention. Il fait connaître qu'il tant attendre le vote du budget départemental pour obtenir un secours de l'Etat pour la construction de l'Ecole des filles et de l'école maternelle ; en ce qui concerne l'hospice, il lera la sollicitude nécessaire pour obtenir le secours attendu. pour la construction de l'hospice. Quant à l'assainissement du quartier des France, il n'existe si lui, si ce n'est pour obliger les propriétaires à assainir les rues par un travail quelconque de pavage et d'asphalte, et invite à se rapporter aux vœux donnés par le conseil.

2. *Relèvement des vues Jean-Bart et François Mouvaux.* — Le Conseil entre en séance à la demande qui lui a été adressée pour l'éclairage de la rue Jean Bart et François Mouvaux, dit que la saison est trop avancée pour prendre des mesures ; que cette demande sera soumise au Conseil d'administration pour recevoir la solution qu'elle comporte.

M. Lordiant dit que si c'était pour une usine ou un riche particulier il ne serait pas trop tard. Il propose, étant que M. Demuyere, de placer en attendant des lanternes au pétrole que les intéressés se chargeront d'entretenir. Après discussion, il est décidé qu'on placera trois lanternes dans la rue Jean Bart, prolongée et rue dans la rue François Mouvaux.

M. Lordiant dit que son frère a réparé le pont sur le ruisseau de l'Espierre et parle du curage de ruisseaux.

M. le Maire lui dit qu'il est de l'ordre du jour, et ajoute qu'il proposera le vote d'un crédit de 200 f. pour son action dans les lanternes à la session de février.

3. *Service de gendarmerie.* — M. le Maire expose que le service de gendarmerie de Mouvaux

Pour les facteurs

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur Dugardin,

« J'ai lu avec un vif plaisir le remarquable mémoire que messieurs les facteurs ont bien voulu m'adresser.

Je leur en suis bien reconnaissant. Comme je vous l'avais promis je vous envoie un papier de même essence que le précédent et je me permettrai de vous en adresser d'autres jusqu'à ce que le délicat soit complété et au-delà.

Agréez, Monsieur, mes sympathiques civilités.

Un ami des facteurs.

Nous avons aussi reçu une lettre portant le timbre de la poste de Croix que voici :

Le 3 janvier 1899.

Monsieur H. Dugardin, rédacteur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli deux timbres de Chine poste, pour les facteurs de Tourcoing privés de leurs étrennes par les Blancs déplètes. Je soumiste de l'Indo-Chine, Blancs passent souvent dans des occasions semblables manifester leur colère.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Anonyme.

Nous avons immédiatement transmis ces deux aux facteurs.

Partie de coqs

Demain lundi (parjure) un trois de cinq mortes pour 300 francs, aura lieu chez M. J. Basch, à la Nouvelle Aventure.

Pour les débuts de la nouvelle société, les Jeunes Amateurs contre les Français, ces derniers ont accepté cette partie qui promet des surprises.

Mise au pare à 5 heures très precises.

Soldats français

Assurez votre avenir en vous faisant inscrire dans la société des *Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871*.

En versant un franc par mois, vous obtiendrez une retraite dont le maximum ne pourra dépasser 600 francs l'an.

La société était très nombreuse une grande réunion obligatoire aura lieu aujourd'hui dimanche 8 janvier à 5 heures pour :

1° Lecture du bilan du 1er trimestre 1899 ;

2° Nomination urgente d'une commission ;

3° Inscription des nouveaux adhérents.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jules Cocheteux, rue Carnot, 7, à Tourcoing, seul délégué a cet effet.

Sporting Club Tourquennois

A deux heures et demie très précises grand *match de Foot-Ball, rue de Dunkerque entre* l'Athletic and Running Club de Bruxelles et le sport Audomarois, pour le challenge international.

Cette rencontre depuis longtemps attendue, mettra en présence deux équipes d'égale force, toutes deux parfaitement exercées et décidées à lutter avec énergie pour la victoire.

Le public tourquennois avide de ces spectacles ou le jeu est presque une science, viendra encourager et applaudir l'adresse et la tactique des équipiers français et belges.

Société anonyme et coopérative « Le Progrès ». — Vins et Liqueurs

Par délibération du 18 Décembre, le Conseil d'Administration a décidé l'équit du 26 quart soit 37 fr.50 par action. Les versements seront reçus du 15 au 30 janvier, chez MM. Verley-Decroix et Cie, banquiers, rue des Ursulines, Tourcoing.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que la Société est définitivement installée, 72, rue du Château et qu'elle est en mesure de satisfaire toutes les demandes dès maintenant.

Wattrelos. — *Brande.* — Vendredi dans la soirée, vers six heures, les gendarmes de Barbes Hubert et Boutlin, attachés au bureau de Lamartinoise, de service au pavé des Ballons, à 400 mètres de l'étrangers cet arrêté les nommés Charles Beaudemont, âgé de 38 ans, demeurant à Roubaix, quai de Bordeaux et Louis Dewyn, âgé de 23 ans, domicilié à Roubaix, rue du Crétinier, qui étaient porteurs d'une *assez importante quantité de marchandise introduite frauduleusement.*

Ils ont été conduits à la gendarmerie de Wattrelos.

Une arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt en date du 15 novembre 1898 lancé par le parquet de Lille, M. Bossard, commissaire de police a mis en état d'arrestation le nommé Georges Dewliger âgé de 26 ans.

Cet individu, qui est en repris de justice des plus dangereux, avait été expulsé et est au moment où il s'apprêtait à rentrer en France que des préposés de douanes du bureau de Lamartinoise s'en sont emparés pour le remettre entre les mains de la police.

Croix — *La fièvre aphteuse.* — La fièvre aphteuse, dit epoette, vient déclarée dans les stables de M. Boulangerie, rue Jean de Bunaume.

Immédiatement, des mesures ont eu passes pour *circonscrire l'épidémie.*

Bucquoy de bienfaisance. — Dans une lettre que la mairie a adressée aux intéressés, il est dit qu'à partir du 7 courant, les boulangers admis à fournir le pain au bureau de bienfaisance ont reçu des instructions pour faire la livraison au domicile des indigents.

Wasquehal. — *Mouvement de la population en 1898.* — Nous donnons ci-dessous le tableau du mouvement de la population de la commune, pendant l'année 1898, comparé avec celui de l'année précédente :

Naissances. — Enfants légitimes, garçons, 84 ; filles, 72. Total, 156. — Enfants illégitimes non reconnus : garçons, 5 ; filles, 11. Total, 16. — Reconnus, 2.

Le total des naissances pour cette année dont 1898 de 174, dont 90 garçons et 84 filles.

En 1898, il y avait eu 182 naissances, d'où une infériorité de 8 pour 1898.

Décès. — Sexe masculin : garçons, 35 ; hommes mariés, 7 ; veufs, 2. Total, 44. — Sexe féminin : filles, 55 ; femmes mariées, 10 ; veuves, 5. Total 50. Enfants morts-nés : garçons, 4 ; filles, 6. Total, 10.

Le total des décès en 1895 a été de 94. En 1897, les décès ont été de 87 ; 12 en plus pour 1898.

Mariage. — Eleus garçons et filles, 28 ; garçons et veuves, 2 ; veuf et fille, 1. Total, 31. Il n'y a pas eu de divorce.

En 1897, le nombre des mariages avait été de 45, soit 14 en moins pour l'année 1898.

Mouvaux. — Séance du Conseil municipal du 5 janvier 1899. — Le Conseil entre en séance à 8 h. 25. — 14 membres sont présents.

1. *Lettre de M. le Préfet.* — M. le maire donne lecture de la réponse de M. le Préfet au vœu de bienvenue du Conseil dans une séance précédente. Il le prie d'en agréer ses remerciements, et après s'être remémoré ses différentes démarches à son attention. Il fait connaître qu'il tant attendre le vote du budget départemental pour obtenir un secours de l'Etat pour la construction de l'Ecole des filles et de l'école maternelle ; en ce qui concerne l'hospice, il lera la sollicitude nécessaire pour obtenir le secours attendu. pour la construction de l'hospice. Quant à l'assainissement du quartier des France, il n'existe si lui, si ce n'est pour obliger les propriétaires à assainir les rues par un travail quelconque de pavage et d'asphalte, et invite à se rapporter aux vœux donnés par le conseil.

2. *Relèvement des vues Jean-Bart et François Mouvaux.* — Le Conseil entre en séance à la demande qui lui a été adressée pour l'éclairage de la rue Jean Bart et François Mouvaux, dit que la saison est trop avancée pour prendre des mesures ; que cette demande sera soumise au Conseil d'administration pour recevoir la solution qu'elle comporte.

M. Lordiant dit que si c'était pour une usine ou un riche particulier il ne serait pas trop tard. Il propose, étant que M. Demuyere, de placer en attendant des lanternes au pétrole que les intéressés se chargeront d'entretenir. Après discussion, il est décidé qu'on placera trois lanternes dans la rue Jean Bart, prolongée et rue dans la rue François Mouvaux.

M. Lordiant dit que son frère a réparé le pont sur le ruisseau de l'Espierre et parle du curage de ruisseaux.

M. le Maire lui dit qu'il est de l'ordre du jour, et ajoute qu'il proposera le vote d'un crédit de 200 f. pour son action dans les lanternes à la session de février.

3. *Service de gendarmerie.* — M. le Maire exposes que le service de gendarmerie de Mouvaux

TOURCOING

L'ÉLECTION DU 25 DÉCEMBRE

Un don aux pauvres

Dans notre numéro du 1er janvier nous avons publié une lettre signée « le Charite » et dans laquelle son philantropique auteur avait délicatement glissé un billet de banque de cent francs.

Nous avions fait suivre la lettre de quelques réflexions touchant le meilleur emploi à faire de cet argent. Il nous avait semblé que le généreux donateur interdisait autre chose de nous que la transmission de son don à la caisse d'une institution plus ou moins officielle.

Persuadés d'avoir été compris, nous nous sommes mis en campagne pour découvrir des pauvres à une catégorie particulière, c'est-à-dire de ces pauvres qui sont entre tous, les plus intéressants et que l'on dénomme communément « les pauvres honteux, lesquels luttent contre l'adversité, l'infortune et qui s'en vouraient de laisser échapper une plainte.

O misère cachée que tu es héroïque !

Inutile de dire qu'ils sont infiniment plus nombreux qu'on ne pense, ceux qui souffrent en silence.

Pour cette catégorie qui se retrouve autant chez l'homme qui porte la blouse que la redingote rapée, l'affreux haillon peut cacher un trésor, il faut éviter tout froissement, il faut protéger avec tendresse ces ames d'élites.

C'est la tâche délicate que nous nous sommes imposée et que nous croyons avoir remplie aussi correctement que possible.

Ah ! le nom de notre généreux correspondant anonyme sera certes béni au sein de dix familles des différents quartiers de Tourcoing et de quelques communes de nos cantons.

Quant à nous, nous avons éprouvé une joie, *une jouissance bien vive, en apportant un adoucissement à des misères véritables.*

Quelques-uns ont remercié le bienfaiteur anonyme d'une façon qui, pour être muette, n'en était pas moins éloquente.

Quoi de plus éloquent, en effet, que des yeux qui s'emplissent de larmes, qu'une main que vous sentez trembler dans la vôtre.

D'autres, eux, ont parlé, et leurs remerciements ont été à la hauteur de l'acte qui les avait motivés.

En veut-on un échantillon ?

Voici :

Monsieur le Rédacteur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de 10 fr. que vous m'avez fait remettre. Au nom de mes 9 enfants (bientôt 10), je remercie la généreux donateur (ou la généreuse donatrice), qui, en ces temps difficiles, nous a pu soulager des choquantes injustices de ce bas monde. Si tous ceux qui sont riches venaient en aide aux malheureux comme notre bienfaiteur, il y aurait moins de haines, de récriminations du toutes sortes au versement point la joie.

Au nom de ma femme et de mes enfants encore une fois merci.

Nous réservons la signature de même que les noms des autres bénéficiaires que nous connaissons par devers nous à la disposition de qui de droit.

Notre tour au nom collectif de tous ceux qu'il nous a été permis de soulager.

Merci au délicat anonyme.

Saisie de porcs

Sur le rapport de M. Monlouis, vétérinaire inspecteur du bétail d'importation, les commissaires de la gare ont saisi deux porcs venant de Hollande et destinés à un charcutier des environs. Ces animaux étaient atteints de ladrerie.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 59

La Tueuse d'Enfants

par Auguste GEOFFROY

Elle avait été obligée de donner ce nom de Thomas parce qu'elle possédait encore à ce nom des enveloppes qui lui permettaient de retirer un lettre poste restante des mains de la receveuse des postes centrales, laquelle pouvait bien plus en toutes difficultées s'étonner de telles initiales. *Thomas* comme Dubois ou Martin ne signifierait du reste rien pour Maxime de Thomas.

Si elle eût su de qui étaient les pas entendus la nuit, elle n'aurait pas la aussi tranquillement dormi.

Le cantonnier avait mieux réussi dans sa mission qu'il n'était osé l'espérer.

Il avait trouvé le moyen de se faire aimer de la jeune Lydie, qui, depuis, lui avait fait quelques cadeaux et il était accueilli en gros propriétaire.

Il insinuait Maxime, qui ne comptait guère de jours, en trouvant